

Revalorisation de la grille indiciaire des capitaines du corps des officiers de gendarmerie

Echelon	Conditions d'accès à l'échelon	Indice de solde (indice nouveau majoré)		Evolution en point d'indice	Evolution du traitement indiciaire mensuel*
		Situation actuelle	Situation à compter du 1er juin 2015		
Echelon exceptionnel	Après 10 ans de grade et avant 14 ans de grade	616	658	+ 42	194 €
5e échelon	Après 7 ans de grade	596	635	+39	181 €
4e échelon	Après 3 ans de grade	586	620	+ 34	157 €
3e échelon	Après 2 ans de grade	576	586	+ 10	46 €
2e échelon	Après 1 an de grade	570	570		
1er échelon	Avant 1 an de grade	563	563		

* [Evolution en point d'indice] x [Valeur du point d'indice] / 12